

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES



REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal
de la séance du conseil communautaire
09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 18 heures 30 le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BARTHE Gérard** dans la salle des fêtes de CIZOS.

Nombre de Conseillers en exercice : 68
Date de Convocation : 01/12/2025

Conseillers communautaires présents :

LAGARDE Josiane, ARNAUD Alexandre suppléant de MAILHES Jean-Louis, VERDIER Jean-Marc, BRUZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, BETBEZE-ABADIE Christophe, VICTORIN Éric, ABADIE Francis, ABADIE Pierre, CHEF D'HOTEL Annick, ROSSARD Claire, ASPECT Joël, ROUSSE Gaëtan, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ABADIE Pascale, CASTET Francis, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, GAYE Frédéric, GALES Jean-Luc, MOLE Michel, CIEUTAT Yves, BARTHE Gérard, LOUGE Bernard, SNELA Coralie, FRANCINGUES Alain, LABAT Pierre, LURDE Jean, DUFFO Éric, SORBET Jean-Louis, REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, ABADIE Laurent, LABERENNE Jean-Michel, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, FONTAN Elisabeth, CIEUTAT Serge, MOULEDOUS Jean-Claude, DAYRES Dominique, PASQUINE Suzanne, SARRACANIE Jean-Paul, MATHA Philippe, FOURCAUD Thierry, DUBIÉ Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné procuration : Néant

Conseillers communautaires excusés :

DUCAUD Aline, VERDIER Bernard, MAJOURAU Alain, LE BIHAN Jean-Michel, MOULEDOUS Michel, CASTERAN Joël, IZA VERGARA Isabelle, DUJARDIN Gwenaëlle.

Conseillers communautaires absents :

MAUMUS Jean, GANDIT Isabelle, DUTREY Christian, FONTAN Guy, FORTASSIN Catherine, GHARFI Paul, DUBOSC Michel, DUPRAT Christian, ZAÏTER Chaabane, ROSSIGNOL Monique, DESSACS Christian, PIQUE Éric, DAZET Joël.

47 délégués présents sur 68, le quorum étant atteint, **le Conseil communautaire peut valablement délibérer.**

Secrétaire de séance :
Monsieur ADER Jean-Pierre

I. Approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, présence du Colonel Hugo LOUIS.

II. Ordre du jour

Administration :

- Convention avec la Région, relative à la mise en place d'aides économiques,
- Convention avec le Département, financement de l'Espace Conseil France Rénov' des Hautes-Pyrénées sur l'exercice 2025

Budget - Finances :

- Fonds de concours travaux gymnase Trie sur Baïse,
- Décisions Modificatives budget principal + Budgets annexes

Marchés Publics :

- DCE marché MAM de Castelnau-Magnoac,
- Attribution marché « Sécurité incendie 2025-2026 »

Questions diverses.

III. Délibérations

- **OBJET** : Convention avec la Région, relative à la mise en place d'aides économiques (Leader)

Convention entre la Région, le Groupement d'Actions Locales LEADER Coteaux-Nestes et les structures intercommunales de son périmètre pour la mise en place d'aides économiques dans le cadre spécifique des contreparties nationales des aides LEADER.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-dessus présentée.

- **OBJET** : Convention avec le Département, financement de l'Espace Conseil France Rénov' des Hautes-Pyrénées sur l'exercice 2025

Les modalités d'engagements réciproques de l'EPCI et du Département pour le programme d'actions défini conjointement :

Le fonctionnement de l'Espace Conseil France Rénov' des Hautes-Pyrénées Conformément à la convention PACTE territorial France Rénov' qui lie le Département à l'Etat et à Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Espace Conseil France Rénov' des Hautes-Pyrénées »

exerce la mission confiée pour être la porte d'entrée du service public, et le « tiers de confiance du ménage ».

Il s'appuie sur les structures actuellement actives pour le conseil aux ménages sur la rénovation énergétique des logements, tout en les renforçant et en coordonnant les actions.

Il poursuit des missions d'information, de conseil et de sensibilisation pour la rénovation énergétique et d'animation de la dynamique territoriale vers différentes cibles : maisons individuelles, copropriétés, professionnels du bâtiment et de l'immobilier, partenaires.

A cet effet, les Communautés de communes, la Communauté d'agglomération et le Département se sont entendus sur un programme d'actions prévisionnel, défini et présenté en comité de pilotage en novembre 2024.

La réalisation d'une étude pour définir la feuille de route de déploiement du service public de rénovation de l'habitat (SPRH) sur la période 2026-2029.

Le collectif de collectivités territoriales partenaires de l'Espace Conseil France Rénov' a décidé de conduire une réflexion afin de définir la nouvelle organisation relative à l'animation du Service public de rénovation de l'habitat (SPRH) sur le Département des Hautes-Pyrénées à compter du 1er janvier 2026.

Espace Conseil France Rénov' - BP en € 2025 pour convention

	2025
	Prévisionnel
DEPENSES	282 617 €
Fonctionnement ECFR	232 091 €
Etude SPRH TTC	50 526 €
SUBVENTIONS	146 404 €
ANAH - Fonctionnement 50%	116 046 €
ANAH - Etude 50 % HT	21 053 €
GURE étude	9 306 €
PARTICIPATION DES PARTENAIRES	136 213 €
Département des Hautes-Pyrénées	88 724 €
EPCI	47 488 €
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	27 143 €
CC Adour Madiran	5 351 €
CC Pays de Trie et du Magnoac	1 527 €
CC Coteaux du Val d'Arros	2 463 €
CC Plateau Lannemezan	3 909 €
CC Haute Bigorre	3 692 €
CC Neste Barousse	1 593 €
CC Pyrénées Vallées des Gaves	292 €
CC Aure Louron	1 517 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :
 - Autorise le Président à signer la convention ci-jointe,
 - Valide la participation de la CCPTM pour un montant de 1 527 €.

Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac

31 place de la Mairie - 65 220 Trie sur Bézé

05 62 35 06 09 - accueil@ccptm.fr

- **OBJET : Fonds de concours travaux gymnase Trie sur Baïse**

Vu la délibération concordante du conseil municipal de Trie sur Baïse en date du 24 novembre 2025 ;

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, un fonds de concours peut être versé entre la Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné ;

Considérant que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement (HT) assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

Il est rappelé que la notion d'utilité du projet concerné dépassant l'intérêt communal, le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la CCPTM.

La Commune de Trie sur Baïse réalise des travaux de réhabilitation du gymnase pour un montant total des dépenses HT de 1 007 276,70€. Montant des subventions = 796 300 €, soit un reste à charge de 210 976,70€ HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le versement d'un fonds de concours de 84 390,68€ correspondant à 40% du reste à charge porté par la commune pour ce projet.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, valide le fonds de concours à verser à la commune de Trie sur Baïse pour une participation de la CCPTM d'un montant de 84 390,68 €.

- **OBJET : DCE marché MAM de Castelnau-Magnoac**

Une procédure d'appel d'offres adaptée en deux tours a été lancée le 03 mars 2025 pour recruter d'une MOE pour la création d'une maison d'assistantes maternelles à Castelnau-Magnoac, sur le site de dématérialisation AWS et publiée dans La Dépêche du Midi.

Par une délibération en date du 03 juin 2025, le marché a été attribué à M. Christophe BOUAS, architecte à Trie sur Baïse au prix de 42 400 € HT.

M. BOUAS a établi une estimation des lots en phase DCE pour lancer une consultation des entreprises.

Estimation prévisionnelle en phase DCE

Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles à Castelnau-Magnoac

Désignation	Montants € HT
Études – Honoraires - Frais	
Étude de sol	2 740
Mission Maîtrise d'œuvre	42 400
Coordination SPS	2 700
Contrôle technique	5 220
Procédures diverses – Tolérances contractuelles	17 000
Total Études – Honoraires - Frais	70 060
 Travaux	
Lot 1 – Gros œuvre aménagements extérieurs	215 000
Lot 2 – Charpente couverture	80 000
Lot 3 – Menuiseries extérieures été intérieures – Mobilier	86 000
Lot 4 – Plafond Doublage Cloisons sèches	30 000
Lot 5 – Courants forte et faibles	40 000
Lot 6 – Chauffage Ventilation Plomberie	72 000
Lot 7 – Revêtements sols durs Faïences	13 000
Lot 8 – Peintures Sols souples Nettoyage	38 000
Total Travaux	574 000
TOTAL ESTIMATIF HT	644 060
TVA (20%)	128 812
TOTAL ESTIMATIF TTC	772 872

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, valide cette estimation et autorise le Président à lancer le marché de travaux pour recruter les entreprises.

- **OBJET : TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS DEFENSE INCENDIE** Communes Trie sur Baïse, Fontrailles, Lustar, Osmets et Laran

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'une procédure d'appel d'offres adaptée a été lancée pour un marché de travaux « mise en place d'équipement de défense incendie »

L'analyse des offres a été présentée à la Commission d'Analyse des Offres (CAO) tenue ce jour, avant le conseil.

Voici le résultat du rapport d'analyse des offres de l'ensemble des propositions reçues, selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité.

Programme défense incendie 2025 - 2026						
	SOGE P	ACCHINI	POME S DARRE	GEOVIA	SAS 2B-TP	SAS 2B-TP variante
Trie sur Baïse	41 821.78 €	30 928.00 €	29 790.00 €	35 550.00 €	34 538.00 €	29 336.00 €
Fontrailles	37 835.78 €	30 882.00 €	29 790.00 €	35 550.00 €	33 103.00 €	27 903.00 €
Lustar	39 705.78 €	30 882.00 €	29 790.00 €	35 550.00 €	33 689.00 €	28 489.00 €
Osmets	39 705.78 €	30 882.00 €	29 790.00 €	35 550.00 €	33 644.00 €	28 444.00 €
Laran	40 545.78 €	30 882.00 €	29 790.00 €	35 550.00 €	33 497.00 €	28 297.00 €
TOTAL HT	199 614.90 €	154 456.00 €	148 950.00 €	177 750.00 €	168 469.00 €	142 469.00 €

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la CAO, après analyse des offres pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer le marché l'entreprise « POMES DARRE » pour un montant HT de 148 950 € conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :
 - Attribue le marché de travaux de « mise en place d'équipement défense incendie – année 2025/2026 - à l'entreprise POMES DARRE pour un montant HT de 148 950 €.

OBJET : Demandes de subventions DETR 2026

Monsieur le Président expose les projets d'investissement de la CCPTM pour 2026, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 470 000 € HT.

- Programme sécurité incendie 2026 = 150 000 € HT
- Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles MAM à Castelnau-Magnoac (phase 2) = 320 000 € HT

Ces projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la réalisation des projets présentés estimés à 470 000 € HT,
- Autoriser le Président à solliciter une subvention État au titre de la DETR et des subventions auprès des autres co-financeurs potentiels.

**OBJET : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CRÉATION DE DEUX EMPLOIS
NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23 1° DU CODE GENERAL DE
LA FONCTION PUBLIQUE)**

Le Conseil Communautaire du Pays de Trie et du Magnoac
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le livre Ier du code général de la fonction publique portant droits et obligations,
Vu le livre III du code général de la fonction publique portant recrutement et notamment son article L332-23-1°,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : surcroît de travail au Service Enfance/Jeunesse;
Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'Adjoint d'animation Ppal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique (C) pour une période d'un mois et deux jours (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 30 décembre 2025 au 31 janvier 2026 inclus.

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'Adjoint d'animation Ppal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique (C) pour une période d'un mois et 19 jours (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 30 décembre 2025 au 18 février 2026 inclus.

Ces agents assureront des fonctions de Directeur ALAE à temps.

Il devra justifier d'un BPJEPS.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 499 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Tous les points mis à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est clôturée à 20h30.

Secrétaire

Jean-Pierre ADER

Président



Gérard BARTHE

Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac

31 place de la Mairie - 65 220 Trie sur Baise
05 62 35 06 09 - accueil@ccptm.fr